

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.12
Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 15 MAI 1882.

LA FILLE MAUDITE

QUATRIÈME PARTIE.

LES MYSTÈRES DU SEUILLON.

IX

PAUVRE LUCILE !

— Au bout d'un instant Lucile reprit : — Jean Renaud, la voile dont je vous parlais tout à l'heure était encore devant mes yeux ; et puis, après avoir cherché mon fils si longtemps, rien ne pouvait me faire supposer qu'il fût si près de moi. A ce moment, le danger qui courait Rouvenat m'avait fait oublier toute prudence ; j'avais, je crois, complètement perdu la raison. Je n'eus pas le temps de voir le visage de mon fils, je ne vis que votre longue barbe. — Que vous ai-je dit ? Je ne me le rappelle pas. Mais, j'étais à peu près certain que si mon vieil ami pouvait être sauvé, il le serait par vous ; je m'éloignai rapidement dans la crainte d'être reconnue. Ainsi, le vieux serviteur de mon père, le seul être au monde qui me soit resté dévoué dans mon malheur et qui ne m'a pas oubliée, le bon Pierre Rouvenat a été sauvé par vous et par mon fils !

— En cette circonstance, Lucile, la conduite de votre fils a été admirable ; c'est à lui, surtout, que Rouvenat doit la vie.

— J'en remercie le ciel ! l'enfant paye la dette de reconnaissance de sa malheureuse mère. Maintenant, mon brave Jean, j'ai bien des questions à vous adresser et vous avez bien des choses à m'apprendre. Dites-moi, d'abord, comment mon fils est venu au Seuilon, comment il a pu se faire connaître. Pierre est bon, il a ouvert ses bras à mon enfant ; mais mon père, quel accueil lui a-t-il fait ?

— Lucile, votre fils ne connaît encore qu'une partie du secret de sa naissance ; pour des raisons que je vous expliquerai, j'ai cru devoir lui cacher que sa mère se nomme Lucile Mellier et qu'il est le petit-fils du riche propriétaire du Seuilon. Il n'est pas entré à la ferme, et deux fois il s'est trouvé en présence de Rouvenat, qui ne l'a pas reconnu. Il sait que son père a été assassiné, — c'est moi qui le lui ai dit, — et il croit, comme tout le monde, que l'assassin est Jean Renaud.

— Mais où est-il, où est-il ? — Le surlendemain du jour où vous l'avez vu, Lucile, il est retourné à Paris.

— A Paris ? s'écria-t-elle d'un ton plaintif.

— Rassurez-vous ; il m'avait laissé son adresse ; cette adresse, je l'ai donnée à Rouvenat, hier, en lui apprenant que le fils de Lucile Mellier, qu'il cherche depuis plus de treize ans, était venu à Frémicourt, était passé comme un étranger devant le Seuilon et avait eu le bonheur de lui sauver la vie.

— Alors ?

— Je n'ai pas besoin de vous dire sa joie : ce matin même, Rouvenat est parti pour Paris.

— Il est allé chercher mon fils ?

— Oui. Il le ramènera.

— Mon père sait-il ?

— Jacques Mellier attend son petit-fils.

— Ah ! je n'ai plus rien à demander à Dieu.

— Espérant toujours que vous reviendrez, Lucile, votre père, jusqu'à ce jour, n'a point voulu faire de testament. Cependant, très-incertain sur votre sort, et dans cette pensée que la mort avait pu vous frapper, il a été décidé hier, entre Jacques Mellier et Pierre Rouvenat, que, aussitôt après le retour de ce dernier, ramenant votre fils, Jacques Mellier ferait appeler son

notaire et reconnaîtrait comme son fils et unique héritier Edmond Mellier.

— Ah ! mon père veut faire cela ? dit-elle avec émotion ; c'est très-bien. Jean Renaud, c'est très-bien !

— Seulement, les intentions de votre père vont être modifiées.

— Pourquoi ?

— Parce que vous existez, Lucile, et qu'il n'a plus à craindre, maintenant, que sa fortune ne tombe entre les mains des Parisel, qui sont de véritables coquins.

— Vous pouvez dire des scélérats, Jean Renaud.

— Rouvenat n'a pas voulu les faire punir ; à mon avis, il a eu tort. Quand ils verront l'héritage de Jacques Mellier leur échapper ils vont hurler de rage. C'est un châtiment comme un autre. Toutefois je suis inquiet, ils n'ont pas quitté le pays.

— Je le sais.

— Vous les avez revus ?

— Oui ; le fils rôde toutes les nuits aux environs de la ferme.

— Est-ce qu'ils oseraient encore ?

— Ils méditent certainement quelque nouveau forfait. Jean Renaud, savez-vous que François Parisel s'est épris de votre fille ?

— Oui, répondit-il soudainement.

— Pour satisfaire sa passion insensée, brutale, il est capable de tout oser ; le misérable ne reculerait pas devant le crime. En l'absence de Rouvenat, il faut veiller sur votre fille, Jean Renaud.

— Je vous le dis, avec de pareils scélérats tout est à redouter.

Le regard de Jean Renaud eut un éclair terrible.

— J'ai encore les poignets solides, Lucile, dit-il ; si François Parisel touchait à mon enfant, je l'étranglerais avec mes mains. Mais, tenez, ne parlons pas de ces gens-là... Je sens déjà que mon sang bout dans mes veines.

— Vous avez raison, Jean Renaud, nous avons des choses plus intéressantes à nous dire...

— Lucile, voulez-vous que je vous conduise immédiatement près de votre père ?

— Non, non, répondit-elle avec un mouvement de terreur.

— Il se repent de ce qu'il a fait ; ce n'est plus vous qu'il maudit, mais son aveugle fureur qui a causé votre malheur. Il a cruellement expié son crime ; le remords et la douleur ont fait de lui un martyr... Depuis que vous êtes revenue dans le pays, l'avez-vous aperçu ?

— Oui, une fois, de loin.

— Vous l'avez trouvé bien changé, n'est-ce pas ?

— Oui, bien changé !

— Jacques Mellier n'est plus que l'ombre de lui-même.

— Vous croyez donc qu'il me reconnaîtrait ?

— Je viens de vous le dire, il se repent ; il se repent surtout d'avoir été sans pitié pour sa fille. Lucile, votre père vous ouvrira ses bras, il est prêt à s'humilier devant vous ; après vous avoir frappée de sa malédiction, il vous bénira.

— Jean Renaud, il m'a chassée !

— Il se repent, vous dis-je, il se repent !... D'ailleurs, le jour où vous avez quitté le Seuilon, il y a de cela dix-neuf ans, Jacques Mellier était fou !

Lucile, votre père s'est montré impitoyable, vous serez indulgente. Il vous aimait, il vous adorait ; il a cru que son ressentiment avait étouffé sa tendresse, allons donc, est-ce que l'amour paternel peut être détruit ainsi ? Si cela était, que de malheureuses jeunes filles trompées, égarées, souvent victimes, et presque toujours coupables seulement par ignorance ou par faiblesse seraient à jamais perdues ! Mais, dans ce cas, il faudrait désespérer de l'humanité.

Non, non, votre père n'a jamais cessé de vous aimer, il vous aime toujours. Aujourd'hui, sa plus grande douleur, son plus cruel tourment est de vous avoir repoussée dans un moment de colère et de n'avoir point compris que son devoir était de vous plaindre, de vous consoler et de vous offrir un refuge dans son cœur.

— (A continuer.)

La pauvre femme pleurait silencieusement.

— Jean Renaud, reprit-elle après un moment de silence, j'avais juré que je ne rentrerais jamais sous le toit de mon père ; mais le malheur a vaincu ma fierté. Je suis bien changé aussi, allez, la pauvre Lucile d'aujourd'hui ne ressemble guère à la demoiselle du Seuilon d'il y a vingt ans ; la douleur m'a brisée, je suis sans force, je n'ai plus de volonté ; depuis longtemps j'ai senti le néant des choses humaines, j'ai rougi de mon stupide orgueil et je me suis humiliée devant Dieu, qui avait fait de moi une de ses plus malheureuses et plus chétives créatures. Jean Renaud, je n'ose pas dire qu'aucune femme au monde n'a autant souffert que moi ; mais je crois qu'il y en a peu, pas une peut-être, qui ait été plus digne de compassion.

Dieu a eu pitié de moi ; non-seulement il m'a conservé mon fils, il me le rend. Ah ! c'est un bonheur sur lequel je ne comptais plus. Je ne saurais vous dire ce que je ressens en moi, rien ne peut l'exprimer. Je ne me souviens déjà plus que j'ai souffert ; je croyais avoir versé toutes mes larmes, et cependant, vous voyez, je pleure encore ! Mais ce sont des larmes de bonheur. Vos bonnes paroles ont enivré mon cœur, rasséréiné ma pauvre âme meurtrie et défaillante, et fait pénétrer dans tout mon être un ravissement céleste.

Vous êtes arrivé à temps, mon ami, mon courage était épuisé ; écrasée par le malheur, ne croyant plus qu'il me fût possible de vaincre la fatalité, le désespoir allait accomplir son œuvre épouvantable. Votre voix a dissipé les ténèbres de ma pensée, l'hallucination m'a quittée comme par enchantement, les effroyables monstres qui me tourmentaient se sont enfuis, je ne les vois plus ; je ne les entends plus... Je sens que je respire plus facilement, mon âme n'a plus de sombres terreurs.

Comme cette nuit est belle ! Je vois au-dessus de nos têtes scintiller les étoiles, et il me semble qu'elles me sourient. Un nouvel horizon, tout illuminé, s'ouvre et s'élargit sous mes yeux.

Mon Dieu ! mon Dieu ! vous avez eu pitié de moi, vous me rendez mon fils, soyez béni !

Tout à coup elle s'arrêta ; puis saisissant le bras de Jean Renaud :

— Nous sommes sur le chemin du Seuilon, dit-elle ; où me conduisez-vous ?

— Chez votre père.

— Elle tressaillit.

— Non, pas ce soir, fit-elle.

— Pourquoi ?

— Quel jour Rouvenat doit-il revenir avec mon fils ?

— Il est arrivé ce soir à Paris. Il peut être de retour demain soir. Dans tous les cas, il ne peut être absent plus de trois jours.

— Eh bien, mon ami, le jour où mon fils entrera au Seuilon, conduit par Pierre Rouvenat, Lucile Mellier prendra votre main et elle vous suivra chez son père. Je ne veux rentrer à la ferme que quand mon fils y aura été reçu.

— Je ne comprends pas votre pensée.

— Oh ! ce n'est point de la défiance, dit-elle vivement ; j'ai en vous une confiance entière, croyez-le. Mais je désire que Rouvenat et mon fils soient présents. Je tiens aussi à ce que, d'ici là, personne ne sache...

— Que vous existiez encore ?

— Oui.

— Je vous promets de rester muet. Il faudra vous cacher.

— C'est facile.

— Comment ?

— Le jour je resterai couché dans le bois, au plus épais du taillis, ce que je fais depuis un mois ; la nuit, si vous le voulez bien, mon ami, nous nous rencontrerons et nous causerons de lui et d'eux.

— (A continuer.)

VINS, LIQUEURS, CIGARES, ÉPICERIES, etc., etc.,
EN GROS ET EN DETAIL.

Fortier & Weippert

Informent leurs amis et le public en général, qu'ils continuent le commerce d'Épicerie, Vins et Liqueurs, au magasin qu'ont occupé jusqu'au mois de mai, rue du Palais, MM. GINGRAS & LANGLOIS, dont ils étaient commis.

Ils sollicitent respectueusement une part de patronage qu'ils s'efforceront de mériter par leur activité, leur courtoisie, et la qualité de leurs effets.

Les commandes seront remplies avec exactitude.

L. R. W. FORTIER

Québec, 6 mai 1882.

A. F. WEIPPERT

AVIS aux MARCHANDS

Pipes de Bruyère,

ET

D'Écume de Mer

DE TOUTS GENRES.

TABAC AFUMER.

EN GROS.



Cigares et Cigarettes

DE TOUTES QUALITÉS.

Porte-Cigares, Sacs à Tabac, etc.

Tabac à Priser

EN GROS.

Nouveaux Articles de Printemps !

Nous désirons informer d'une manière toute spéciale, les marchands de détail de la ville et de la campagne, qu'ils peuvent faire aujourd'hui un choix parfaitement satisfaisant des articles propres à leur commerce, en venant visiter l'assortiment sans rival que chaque jour nous rendons plus complet.

Les ordres qui nous sont adressés de n'importe quelle partie du pays sont remplis avec exactitude et célérité.

B. HOUDE & Cie.,

Marchands de Gros de Tabac, Cigares, Pipes, etc., etc., etc.

328, Rue et faubourg St. Jean, Québec.

MANUFACTURE : Coin des rues Richelieu et Sainte Claire.

L. P. BILODEAU

OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN

DE

MARCHANDISES SECHES

Coin des rues de la Couronne et Notre-Dame des Anges

PRES DU MARCHE JACQUES-CARTIER.

Assortiment varié de premier choix tant sous le rapport de la nouveauté que du bon marché. Personnel choisi : activité et expédition dans le service.

Les marchandises seront toujours montrées avec plaisir et courtoisie, quand même l'acheteur n'achèterait pas.

Venez voir et vous serez convaincus que le

VERITABLE MAGASIN DU BON MARCHE

est bien au coin des rues de la Couronne et Notre-Dame des Anges, et vis-à-vis le magasin de MM. Dubeau et Proost, épiciers.

L. P. BILODEAU.

Québec, 14 avril 1882—1m

Nouveau Magasin

DE

QUINCAILLERIE

M. HECTOR GRENIER

Marchand-Quincaillier

166, rue et faubourg St.-Jean

QUEBEC

Désire informer le public et ses amis qu'il a ouvert un MAGASIN DE QUINCAILLERIE à l'adresse ci-dessus, et qu'il aura toujours l'assortiment le plus complet de Peintures, d'Huiles, de Vernis, Vitres, Mastics, etc.

Aussi Objets de table, de Fournitures de Maison, de Meublier, de Charbonnier et de Menuisier, articles des plus nouveaux et des mieux choisis.

Le tout à des prix réduits

L'attention la plus scrupuleuse sera portée à tout ordre qu'on voudra bien lui accorder.

HECTOR GRENIER.

Québec, 3 mai 1882—1m

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE

Construction des Artisans.

AVIS.

Il y aura une assemblée générale des actionnaires de cette société dans ses bureaux, 105 rue St. Pierre, Québec, le dernier Jeudi de Mai courant (le 25) à 4 heures p.m. précises, pour recevoir l'état des affaires de la société et pour l'élection des Directeurs.

Par ordre

A. J. AUGER, Sec.-trés.

2 mai 1882.

L'Association d'assurance contre le feu

(limitée)

DE LONDRES, ANGLETERRE

CAPITAL..... \$5,000.00

Dépôt au Gouvernement..... 100,000

Bureau principal pour le Canada, 127 rue St. Jacques, Montréal.

Assurances prises aux plus bas prix.

J. BELL FORSYTH & CIE., agents,

119 rue St. Pierre, Québec.

18 avril 1882—1m

ANNONCES NOUVELLES.

Avis—Alexanders Fraser.
Avis aux entrepreneurs—E. Gagnon.
Chapeaux refaits—Mlle Lizotte.
Chemin de fer du Grand-Tronc—J. Hickson.
Encanteurs, Évaluateurs et Marchand à Commission—G. R. Grenier & Co.
Important à lire—A. F. E. Darveau.
Grand vente de chapeaux à bon marché—Alf. G. E. Dugé.
Dissolution de société—Fyfe & Leitch.
Encan pour le commerce—Casey & Co.
Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario—A. De Forges.
L'art décoratif—Oscar Wilde.
Ligne Allan—Allans, Rae & Co., Agents.
Grains de semence—J. B. Renaud & Co.
Au magasin de chaussures à bon marché—C. A. Vézina.
Le chapeau de nouveau genre—J. C. Paterson.
Nouveaux arrivages—Glover, Fry & Co.

QUEBEC,

LUNDI, 15 MAI 1882.

L'Événement entre aujourd'hui dans sa seizième année d'existence.

LE HANSARD.

On sait qu'à la Chambre des Communes il y a un comité spécial qui s'occupe du rapport officiel des débats de cette Chambre.

Or, ces jours derniers, ce comité soumettait un rapport aux députés.

Ce rapport a été l'occasion de beaucoup de réclamations.

D'abord, pour ne pas avoir l'air de trop gronder les écrivains sténographiques, on leur a fait des compliments sur leur valeur et leur intrépidité à la besogne. De fait, ce métier de rapporteur des débats est assommant comme tout. Que l'on se figure un malheureux écrivain, l'oreille tendue, le tympan en exercice, tenant une plume ou un crayon qui exécute pendant plusieurs heures une danse de Saint Guy sur une bande de papier, enregistrant toutes les paroles qui peuvent tomber d'une bouche dont la rhétorique est fort douteuse.

C'est la cangue ou le pilori.

Pour combler la mesure, des députés réclament après coup ; on leur a fait dire toute autre chose que ce qu'ils ont dit ; ils ne veulent pas être responsables de la littérature du Hansard.

C'est là pour plusieurs députés un truc assez commode, en temps d'élection surtout.

Mais, avec tout cela, le rapport officiel des débats perd absolument son autorité ; voilà le côté grave de la situation. A quoi sert le Hansard, si l'on ne peut s'autoriser de ce qui y est imprimé ?

Nous sommes tout à fait favorable à un rapport officiel des débats ; mais ce rapport doit être aussi sûr, comme source de renseignements, qu'un volume de statuts.

Pour arriver à ce résultat, il faut augmenter l'état-major des reporters, si c'est nécessaire, permettre aux députés de réviser leurs discours après chaque séance, ou instituer une commission spéciale de révision des débats.

INFORMATIONS.

—L'hon. M. Wurtelle fera ce soir son exposé financier.

—Des dépêches nous apprennent que les élections fédérales auront lieu le 22 juin prochain ; par conséquent la nomination des candidats se ferait le 15 du même mois.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Séance du 13 mai.

La Chambre vote \$2,500 pour couvrir les frais de représentation du Canada à l'Exposition Internationale de pêcheries à Londres, et \$2,000 pour l'achat de quatre canons de siège en Angleterre, à raison de \$500 le canon ; on en montera deux à Québec, un à Montréal et le dernier à Kingston.

L'hon. M. McLellan propose la seconde lecture du bill pour amender l'Acte des marins de 1873.

L'hon. M. Blake se lève pour protester contre la sévérité de la punition décrétée par l'acte. En septembre dernier à Québec, M. Chauveau, magistrat de police, a condamné à cinq ans de pénitencier un individu trouvé à bord d'un navire, sans avoir au préalable obtenu la permission du capitaine. C'est à son avis trop sévère.

L'hon. M. Caron fait observer à la Chambre que la loi ne paraît pas rigoureuse, lorsque l'on connaît la situation. L'embauchage des matelots avait pris des proportions alarmantes à Québec. Il fallait sévir avec rigueur. L'application de la loi a eu pour effet de décourager beaucoup le métier des embaucheurs.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 13.—La Chambre des députés a discuté hier le projet de loi modifiant la loi de 1849 relative à l'expulsion des étrangers. Le projet de loi porte qu'un étranger ne sera expulsé de France qu'après examen de son cas par le conseil des ministres. La suite de la discussion a été ajournée.

Victor Hugo a présidé, hier soir, un banquet offert par les employés de chemins de fer au mécanicien Grisel, qui, dernièrement, a reçu la croix de la Légion d'honneur, pour avoir sauvé la vie à un grand nombre de voyageurs. A ce banquet assistaient environ 800 personnes, au nombre desquelles M. Gambetta et quantité de sénateurs et de députés.

La Compagnie du canal de Corinthe a ouvert jeudi ses bureaux pour l'émission de 60,000 actions. Les versements effectués couvrent trois fois le montant de l'émission.

Une dépêche du Caire annonce que la situation est grave. La Chambre des notables s'est réunie avec l'intention avouée de déposer la famille de Mehemet Ali à laquelle appartient le Khédive. Les notables désapprouvent leur convocation par le ministère. Arabi-bey presse le ministère d'adopter des mesures de rigueur. Dans le cas d'une intervention par les Turcs, Arabi-bey a l'intention de s'enfermer avec ses troupes dans la citadelle après s'être emparé des principaux pacha comme otages. Stone Pacha a donné sa démission, ne voulant point violer le serment qu'il a prêté au Khédive. Plusieurs Européens ont quitté le Caire et le ministère fait activement armer les forts sur la côte nord.

John O'Leary nie que les fénians soient en faveur d'une politique d'assassinat, et dit qu'O'Donovan Rossa ne représente plus qu'une section insignifiante des fénians. Il ne croit pas que Rossa soit impliqué dans le meurtre de Dublin.

Londres, 14.—L'Angleterre et la France en sont venues à une entente quant aux mesures à adopter en ce qui regarde l'Égypte.

On dit que l'escadre de la Manche sera prête à prendre la mer le 28 du courant, et qu'elle se rendra alors dans la Méditerranée.

L'escadre française à Toulon aurait reçu ordre de se préparer à se rendre en Égypte à un moment d'avis.

M. George Otto Trevelyan vient d'être nommé secrétaire d'État pour l'Irlande. Dès que M. Trevelyan eut accepté ses nouvelles fonctions, un constable a été placé en faction devant sa résidence.

Le Standard dit à propos de cette nomination : "La nomination de M. George Otto Trevelyan comme secrétaire d'État pour l'Irlande est favorablement reçue par le parti irlandais. M. Trevelyan a des opinions avancées. On croit qu'il sympathise avec le parti populaire irlandais."

Le Dr Kays a été nommé assistant de M. Trevelyan.

On dit que sir W. Harcourt a reçu de la part des fénians des lettres le menaçant de mort.

Hier, la police a trouvé près de la maison du lord-maire une boîte pleine de poudre à canon et à laquelle était attachée une mèche allumée. L'agent qui a fait cette singulière trouvaille s'est empressé de couper la mèche et a porté la boîte au bureau de police. La résidence du maire est gardée par de forts détachements de police.

Le gouvernement vient d'offrir une nouvelle récompense de £5,000 pour toute information pouvant amener l'arrestation de quiconque aura hébergé les assassins ou aura aidé à leur fuite. Toute personne convaincue de les avoir hébergés, est passible d'emprisonnement à vie.

On pense que les assassins sont en

core à Dublin, leur voiture ayant été suivie à son retour et parfaitement reconnue.

Le Times dit qu'il n'est pas encore trop tard pour Parnell et ses amis de se ranger du côté du gouvernement. Ce serait pour eux le seul moyen de se rendre utiles.

On mande de Dublin : On conclut de la nouvelle que les assassins sont encore en cette ville, qu'ils craignent, en se séparant, qu'un des leurs ne les trahisse. D'après les informations reçues samedi, les complices seraient au moins une douzaine. On croit que dans la voiture qui stationnait près de l'endroit où le crime a été commis, et près de là, couchés sous les arbres, se trouvaient des hommes armés prêts à prêter main-forte aux assassins dans le cas où ils seraient surpris.

La police vient de publier le signalement des quatre assassins et du cocher de la voiture qui les portait.

Parnell a demandé et on lui a accordé la protection de la police, vu les rumeurs qui circulent à son sujet et les lettres menaçantes qu'il a reçues lui déclarant qu'il est un homme marqué.

La population tout entière d'un township de l'île de Skye, comprenant cent familles, a décidé d'émigrer au Canada.

Hier, à la Chambre des Communes, le projet de loi de M. Pease restreignant l'application de la peine de mort au seul cas de meurtre avec préméditation, a été adopté en seconde lecture.

Dublin, 13.—La Fraternité Républicaine Irlandaise a lancé une proclamation approuvant les "Exécutions de Dublin." La proclamation dit que le monstre Burke s'était abattu comme sur une proie sur la vie et les libertés de ses compatriotes pendant nombre d'années, et avait mérité mille fois de mourir par nos mains. Quant à Cavendish, il descendait en ligne directe de l'infâme Broghill, qui pendit MacEagan, évêque de Ross, parce que ce dernier refusait de trahir son pays. Son nom seul fait lever le cœur au peuple irlandais, grâce aux iniquités de son frère, lord Hartington, et aux évictions en bloc de son père le Duc de Devonshire.

Queenstown, 13.—La police a été augmentée. Les passagers allant en Amérique ou en arrivant sont surveillés activement. Plusieurs détectives anglais sont partis pour New-York.

Constantinople, 14.—La convention réglant l'indemnité de guerre avec la Russie, a été signée.

Un transport turc est venu à la côte, dans le Bosphore. Une cinquantaine de soldats se sont noyés.

Athènes, 14.—L'escadre française du Pirée, qui avait reçu ordre de se tenir prête à partir à un moment d'avis, a fait voile pour Alexandrie.

A TRAVERS LA VILLE.

NOCES D'OR.—Ce matin, à 9.30 hrs, à l'église Saint-Roch, Monsieur et Madame Charles Saint-Michel ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. l'abbé Auclair, vicaire à Lévis, a célébré la messe et béni les vieux époux.

Monsieur et Madame Saint-Michel jouissent de la considération et de l'estime générale, et nous nous joignons à leurs nombreux amis pour leur adresser nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

Le spectacle de ce renouvellement de mariage était touchant.

M. et Madame Saint-Michel n'ayant eu qu'un enfant, une petite fille, qui a péri dans le grand incendie de 1845, ont élevé une nombreuse famille de protégés, qui tous se sont fait d'excellentes positions dans notre société et ce matin faisaient cortège à leur père et mère adoptifs.

Avant la messe, l'abbé Gosselin, curé de la paroisse, au cours d'une allocution touchante, a retracé les vertus et les hautes qualités des deux époux, leur dévouement envers la famille qu'ils avaient élevée.

L'abbé Auclair, prêtre officiant, est aussi l'un des protégés de M. et Mme Saint-Michel.

Monsieur Saint-Michel est une de nos notabilités québécoises. De proté à la Gazette de Québec, il passa, avec l'appui des capitalistes anglais qui avaient compris son intelligence et son énergie au travail, fondateur et propriétaire du Morning Chronicle qu'il céda plus tard aux MM. Foote.

Il a été longtemps membre du conseil de ville et depuis nombre d'années qu'il est rentier il consacre son temps à gérer gratuitement les affaires de la fabrique de Saint-Roch. Il jouit aussi

d'une bonne réputation dans le monde des sportsmen.

Monsieur et Madame Saint-Michel portent encore vigoureusement le poids des ans ; leur santé est excellente. La cérémonie de ce matin avait attiré foule à l'église ; il y a eu musique ; Mlle Rhéaume, entraînée à chanter un brillant Ave Maria de Carlo Rossini, et les membres de la Société musicale Sainte-Cécile à laquelle M. et Madame Saint-Michel ont souvent donné des marques d'intérêt, se sont fait un devoir de prendre part à la fête.

VISITEURS.—Le maire de Québec a été informé que 200 à 300 membres de l'Association des Sciences devaient visiter le Canada au mois d'août. Ils visiteront d'abord Montréal et viendront ensuite à Québec.

LAC ST CHARLES.—La glace du lac s'est rompue jeudi et vendredi. Une couple de jours auparavant on avait vu trois cariboux traverser sur cette glace.

NEIGE ET GLACE.—On rapporte qu'à Sainte-Agnès, dans les concessions de la Malbaie, il y a encore assez de neige pour se servir des voitures d'hiver.

D'un autre côté, il paraît que le bateau à vapeur qui est parti d'ici mardi pour Chicoutimi, a été forcé d'attendre à Tadoussac, vendredi, que la glace fût rompue sur le Saguenay.

ACCIDENT.—Vendredi, un jeune garçon de 15 à 16 ans, nommé Verret, de St. Roch, s'est fait prendre la main sous un planeur, au moulin de M. Paré, où l'on fabrique des allumettes et des boîtes, et a eu deux doigts horriblement écrasés.

PICTURESQUE CANADA.—Tel est le titre d'une publication périodique fort intéressante qui vient d'être fondée à Toronto. C'est le Canada pittoresque décrit par les meilleures plumes canadiennes et illustré de même. L'agent, M. Henry Parsell, est en ce moment à Québec, où il sollicite des souscriptions. Le prix de chaque livraison est de 60 cts. Nous y reviendrons.

TENTATIVE DE SUICIDE.—On rapporte qu'un boucher demeurant à St-Sauveur a tenté de se suicider, ce matin, en se coupant la gorge. Au moment où nous mettons sous presse, nous ignorons dans quel état il se trouve. A demain de plus amples détails.

TEMPÉRATURE.—Nous sommes en ce moment dans les hautes marées et la température s'en ressent fortement. Il vente à renverser les arbres, et le froid est très vif. Les rhumes de cerveau et la toux font beaucoup de victimes. On ne rencontre dans les rues, que gens qui éternuent, de sorte qu'il est impossible de répondre à chacun par la formule, passée de mode d'ailleurs : Dieu vous bénisse !

L'ALBANI.—M. Lajeunesse, père de la célèbre cantatrice canadienne l'Albani, est de retour d'un long voyage en Europe. Il vient résider à Chambly.

On sait que l'Albani est mariée depuis près de quatre ans à M. Gye, directeur de théâtre. L'impressario anglais n'est âgé que de trente-trois ans. De son union avec Mlle Lajeunesse il a un enfant qui est dans sa troisième année.

M. Lajeunesse père, a aussi un fils qui est dans les ordres, au séminaire de Montréal.

CONFÉRENCE.—Le grand apôtre de l'esthétique appliquée à la décoration et à l'ornement des maisons, ainsi qu'à l'art de parer sa personne, M. Oscar Wilde, donnera une conférence, jeudi soir, à la Salle de Musique. Les conférences de M. Wilde ont obtenu partout un succès signalé. Le plan de la salle est déposé chez le capt. Holiwell.

BÉTAIL ÉCRASÉ.—Un train d'excursion du chemin de fer du Nord revenant de Québec, jeudi, a rencontré un troupeau de vaches qui obstruait la voie entre l'embranchement de Champlain et Trois-Rivières. Un de ces animaux a été tué et plusieurs autres ont été blessés. Heureusement, le train n'a pas déraillé.

CHIEN ENRAGÉ.—A Ste Anne de Beaupré, un nommé Etienne Gravel était ces jours-ci à jouer avec un chien lorsqu'il reçut tout à coup à la main une légère égratignure. Il se passa alors une chose bizarre et inexplicable. Excité sans doute par la vue du sang qui coulait, le pacifique animal devint sur le champ bête féroce. Sautant à la gorge du nommé Gravel le chien le tenait fermement serré dans ses crocs, tout en le déchirant à belles dents sur les épaules et les bras. Trois hommes accourus au secours de l'infortuné qui se débattait sous cette étroite étreinte, ne purent parvenir à le dégager qu'en tuant l'animal à coups de fusil.

Les blessures de Gravel, tout en étant des plus douloureuses, ne donnent pas encore lieu cependant d'appréhender aucun danger grave.

QUERELLE DANGEREUSE.—Samedi, deux pages de l'Assemblée législative, nommés respectivement Collins et Shields, se sont pris de querelle. La discussion a été tellement vive, qu'à un moment donné, Collins a tiré son canif et en a frappé son petit compagnon dans le dos. On dit que si l'arme eût dévié un tant soit peu, la blessure aurait été fort dangereuse. Le jeune délinquant a été arrêté de suite, et ce matin il a comparu devant le magistrat de police qui l'a acquitté.

AUX DAMES.—Mlle Lizotte annonce aujourd'hui dans notre journal, qu'elle se charge de donner une forme nouvelle aux chapeaux de paille et de feutre, et de nettoyer, friser, et teindre les plumes. Elle confectionne aussi des garnitures de perles pour les chapeaux. Les Dames ne sauraient trop encourager ces industries qui leur font réaliser au bout de l'année une épargne assez considérable. De plus elles peuvent être sûres que les commandes seront exécutées à perfection.

FEU.—Hier l'après-midi, vers deux heures, le feu s'est déclaré dans les fondations de la bouilloire de la fabrique de meubles de M. Vallière, rue St. Vallier. On a mandé les pompiers en toute hâte, et le chef Dorval est accouru avec trois de ses hommes. Après un travail ardu d'une heure environ, les flammes étaient éteintes. Les dommages ne sont pas considérables.

Samedi soir, vers onze heures, la librairie Raymond, rue de la fabrique, a failli devenir la proie des flammes. M. Raymond était occupé à mettre les panneaux aux vitrines, quand une lampe suspendue dans une des fenêtres a fait explosion. En un instant tout l'étalage de cette fenêtre a été en combustion. Mais si les flammes allèrent vite, les secours ne furent pas non plus lents à arriver. M. Raymond, aide fort à propos par M. Lafrance, commis au restaurant Dubé, s'est mis à l'œuvre. En quelques instants, tous deux avaient réussi à éteindre le feu. Les dommages ont été circonscrits à cette partie du magasin seulement.

Une alarme a été sonnée à la boîte 51, hier, vers sept heures du soir. Une cheminée enflammée avait mis le feu au toit d'une maison de la rue Prince-Edouard. Grâce à la prompte arrivée des pompiers, il n'y a pas eu de dommages.

A 8.30 heures ce matin, alarme à la boîte 51. Feu de cheminée au No. 67 rue de la Chapelle.

MARITIME.—Le steamer *Buenos Ayres*, parti de Glasgow le 25 avril et de Liverpool le 27, est entré dans le port samedi. Il avait 15 passagers de cabine, 127 intermédiaires et 945 d'entrepont, ainsi qu'une cargaison générale pour Québec, Montréal et l'Ouest.

Le steamer *Mississippi*, parti de Liverpool le 20 avril et de Belfast le 21, est entré dans le port hier après-midi. Il avait 17 passagers de cabine, 56 intermédiaires et 515 d'entrepont, plus une cargaison générale pour Québec, Montréal et l'Ouest. Au nombre des passagers se trouvaient 39 enfants de l'hospice de Bonner Road, à Londres. Ils ont été dirigés sur l'hospice des enfants à Hamilton, Ontario. Le capitaine rapporte qu'il a vu plusieurs vaisseaux dans les glaces, près du Cap Ray.

Le steamer *Concordia* est entré dans le port samedi soir.

Le *Lake Manitoba* est reparti samedi soir pour Liverpool.

Le steamer du gouvernement *La Canadienne*, qui avait fait naufrage l'automne dernier sur les récifs de l'île Blanche, a été sorti samedi du dock Davie à Lévis, où il a subi les réparations nécessaires pour reprendre la mer.

Le steamer *Quebec*, venant de Liverpool, est entré dans le port ce matin à quatre heures.

FAITS DIVERS.

SUR LES QUAIS.—On lit dans la Patrie de Montréal :

On a failli voir le commencement des troubles sur les quais, hier après-midi.

A l'arrivée du steamer "Polyne-sien", de la ligne Allan, un grand nombre d'hommes encombraient le quai dans le but d'obtenir du travail probablement. Comme le steamer amenait 75 hommes pour faire le déchargement, on refusa les services des journaliers du port, ce qui parut les mécontenter. La police fut priée de les disperser et ils se placèrent sur le mur de revêtement, où on les vit discuter et gesticuler avec beaucoup d'animation.

Comme on craignait une attaque, la police les dispersa de nouveau et on procéda au déchargement du "Polytechnique", sous la surveillance des autorités.

On dit que Sir Hugh Allan a reçu une lettre de menaces pour avoir importé des hommes dans le but de faire décharger ses navires.

Les journalistes ont continué à se promener par groupes sur les quais pendant la soirée et la police est demeurée sur pied toute la nuit.

Il ne s'est rien passé d'inquiétant.

NOUVELLES DE MANITOBA.—Le Manitoba de jeudi, 4 mai, nous apporte les nouvelles suivantes :

—Il doit se construire au-delà de trente nouvelles maisons dans la municipalité de la Broquerie dans le cours du printemps.

—Il nous est arrivé environ deux cents familles canadiennes, venant des Etats-Unis. Ces familles sont toutes des Etats de la Nouvelle Angleterre, et nous ont été envoyés par M. Charles Lalime, agent d'Emigration du gouvernement fédéral à Worcester, Mass. M. Lalime les a accompagnées jusqu'à Montréal.

—M. Fortin, cultivateur, de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, est venu se fixer dans notre paroisse avec quelques membres de sa famille. Les autres doivent arriver bientôt.

—Samedi soir, M. Didace Beaudry, ex-maire de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, près de Montréal, est arrivé avec ses deux fils. M. Beaudry doit visiter quelques-unes de nos paroisses dans le but d'acheter une terre pour y établir une grande ferme.

—La population de Lorette augmente considérablement chaque année. Il nous arrive de nouveaux colons de temps à autre.

—A. H. Bertrand & Co. font construire un magasin en brique à deux étages sur la rue principale, Winnipeg. Le coût de cette bâtisse est de \$10,000. On estime le terrain à \$30,000, formant en tout \$40,000. M. Bertrand a vendu 240 acres de terre qu'il avait payées \$75 il y a trois ans, pour la somme de \$5,000 comptant.

PAS BÊTE LE CANADIEN.—Le Free Press, de Burlington, Vt, nous apprend le fait suivant qui mérite d'être publié : Un cultivateur américain de St. Johnsbury, Vt, a pris à son service, il y a quelques jours, un jeune Canadien Français.

Ce cultivateur avait lu la fameuse charge du Colonel Wright contre les Canadiens? Le journal anglais ne le dit pas.

La conduite du cultivateur méritait cependant d'être indiquée qu'il a lu le rapport Wright. Car, aussitôt que notre homme eut le jeune Canadien à son service, il se mit en tête de le faire travailler comme un esclave.

La première fois que notre compatriote dormit sous le toit de son maître, il fut réveillé à 4 heures du matin pour déjeuner, ce qu'il fit de bon cœur. Mais la dernière bouchée prise il retourna à son lit, se rendormit, et à 6 heures il était debout pour déjeuner avec les autres serviteurs.

Notre jeune compatriote, en se mettant à table, fit observer à ses compagnons que jamais de sa vie il n'avait servi de meilleur maître, qu'on le faisait souper copieusement, qu'on le réveillait pour réveiller, et qu'on le choyait comme jamais encore il ne l'avait été.

Pas bête notre Canadien! On dit que le cultivateur ne s'est plus avisé de réveiller à 4 heures un homme qui mangeait deux copieux déjeuners en riant de lui.

SIR ROGER TICHBORNE.—On dit que Ferris, alias sir Roger Tichborne, le prétendant à la célèbre succession Tichborne, a rencontré samedi à San Francisco, trois personnes ci-devant au service de la famille Tichborne, qui font reconnu comme le véritable Roger Tichborne.

Celui-ci va partir dans quelque temps pour Paris pour faire visite au Rév. P. Lefebvre, ci-devant son directeur spirituel.

MEURTRES A CUBA.—Une correspondance de la Havane dit que don Manuel Roseto, de Santa Clara, a été enlevé par une bande de brigands qui a demandé \$2,000 pour sa rançon. Sa famille n'a pu se procurer qu'un peu plus de \$1,000, et quoique cette somme ait été remise aux bandits, ils ont assassiné leur prisonnier, dont le corps a été découvert dans un bois près de Santa Clara.

Pendant le mois d'avril, il y a eu vingt-quatre meurtres dans les rues de la Havane. Journallement des passants sont attaqués et blessés par des bandes de mauvais sujets.

MATRICIDE.—John Davidson, colporteur à Philadelphie, abandonné par sa femme parce qu'il s'enivrait constamment et la laissait dans un dénûment complet, avait été recueilli par sa mère, habitant le No 718, Swanson street. Avant hier soir il est rentré ivre, suivant sa coutume, et de très méchante humeur. Après s'être promené un instant dans la chambre, il s'est mis à renverser les meubles à coup de pied. Sa mère l'ayant engagé à rester tranquille, il a saisi une hache et l'en a frappée à la tête avec tant de force que des débris de crâne et de cervelle ont jailli dans toute la chambre, sur le plancher, sur le lit et sur les murs. L'assassin a essayé de se sauver, mais il a été arrêté par deux voisins et livré à la police.

FIN D'UN GYMNASTE.—Le gymnaste D. J. Dare, surnommé l'homme-mouche, devait donner mercredi, à Flushing, Long Island, une exhibition dans laquelle il "marcherait" sur une corde en avant et en arrière, les yeux bandés, lié dans un sac de la tête aux pieds, et enfin les pieds dans une boîte à fromage. A deux heures une foule immense était rassemblée à l'endroit indiqué pour la représentation. Une longue corde en fil de fer avait été tendue à travers Bridge street, du bureau du Times au magasin Bowme en face. Le levier qui raidissait la corde était maintenu en place sous le bord du toit. Le gymnaste a exécuté facilement la partie simple du programme, mais au moment où il se disposait à marcher les yeux bandés, le levier raidissant la corde a glissé, la corde s'est détendue aussitôt et le pauvre diable, tombant d'une hauteur de trente pieds sur le macadam, s'est brisé le crâne. Il est mort quelques instants après. Le gymnaste, dont le vrai nom était James Seman, était âgé de 28 ans et exerçait sa dangereuse profession depuis une douzaine d'années. Il était déjà tombé il y a trois mois à Hollister, Californie et était resté entre la vie et la mort pendant dix jours. On pensait qu'après cela il renoncera à sa profession, mais il était écrit qu'il irait jusqu'au bout.

SECRET BIEN GARDÉ.—X..., l'autre jour, perdait à la Bourse une vingtaine de mille francs.

Le lendemain matin, le baron D..., qui est l'intime de la maison, arrivait chez lui et lui disait délicieusement : —Mon cher ami, on dit que la liquidation a été dure. J'ai quelques fonds disponibles, et si une vingtaine de mille francs pouvaient vous obliger...

—Ah! s'écria avec effusion le bourgeois, c'est pousser trop loin l'amitié! Vous avez deviné que j'étais gêné... car je n'en avais parlé à personne! je ne l'avais dit qu'à ma femme.

DEMANDEZ LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre, recommandé par les meilleurs médecins de la Puissance—Prix 25 cts. par bouteille.

SUR ET SANS DOULEUR.—L'Extricateur des cors sans douleur de Putnam, le grand remède pour les cors, est absolument sûr et guérit sans douleur. Il agit promptement et sans nuire au confort du patient. Il est le seul remède de ce genre pour les cors. Ne vous laissez pas abuser par des imitations dangereuses. Ne faites usage que de l'Extricateur des cors de Putnam. A vendre partout par les droguistes et pharmaciens.

EMULSION DE PUTTNER.

D'un pharmacien établi depuis dix-huit ans. Depuis dix-huit ans que je suis établi comme pharmacien, je n'ai pas vu ni connu une préparation qui ait donné une satisfaction aussi générale que l'Emulsion de Puttner, et je ne puis que continuer à la recommander comme une médecine sûre et d'une grande valeur.

C. F. COCHRAN,
Chimiste et droguiste,
Kentville.

MERES! MERES!! MERES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait des dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MEX. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dise pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 30 janvier 1882—G.A.H.

AU COMMERCE.

Pour la commodité du commerce d'huile, j'ai ouvert un bureau en arrière du No 82 rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque des Marchands, où je serai toujours charmé de recevoir la visite de mes amis et de mes pratiques.

C. PEVERLEY,
Marchand d'huile,
Agent général pour l'huile Astrale de Pratt,

MARIAGE.

Ce matin, à la chapelle St. Louis, par le Révérend M. Moisan, M. P. Kewin conduisit à l'autel Mlle Marie-Eugénie Bélanger. Nso souhaits à l'heureux couple.

DÉCÈS.

A St. Sauveur, le 13 courant, à l'âge de 64 ans, M. Etienne Boucher, ancien concubinaire de la Basilique. Son service et sa sépulture auront lieu mardi, le 16 courant, à 9 heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

AVIS.

Une réunion ajournée du Bureau des examinateurs aura lieu à ce bureau, vendredi prochain le 19 du courant, à 11 heures du matin. Tous les aspirants à la licence de mesureur de bois sont par le présent notifiés d'y assister.

ALEXANDER FRASER,
Député-surintendant.

15 mai 1882—3f

MLLE LIZOTTE
CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FEUTRE
Nettoyés, réparés et refaits

Plumes nettoyées, frisées et teintes

Confection de garnitures de perles,
POUR CHAPEAUX.

59, Rue St. Jean, H.-V.

Mlle Lizotte sollicite la visite des Dames et une part de leur bienveillant patronage, qu'elle s'efforcera de mériter en s'acquittant avec la plus grande attention des commandes qu'elles voudront bien lui confier.

15 mai 1882.

Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au sous-signe, seront reçues à ce bureau jusqu'au JEUDI le 1er JUIN prochain, inclusivement, pour la construction et la pose de crêtes en fer etc., pour les toits du nouvel édifice des Départements publics à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce Bureau tous les jours entre 10 heures a.m. et 4 heures p.m.

Les soumissions devront être endossées :

Soumission pour crête.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

(Signé) E. GAGNON, Secrétaire,
Département de l'Agriculture
et des Travaux Publics,
Québec, 15 mai 1882.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre par écrit.
15 mai 1882—15j



Chemin de Fer du Grand-Tronc.

FETE DE LA REINE 1882.

A l'occasion de cette fête, des billets d'aller et retour seront émis entre toutes les stations du Canada sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pour la moitié du prix, et ils seront valables pour le 24 mai seulement.

Le 23 et 24, des billets d'aller et retour seront émis entre les mêmes endroits au prix d'un passage et un tiers, et seront valables pour retourner le 25 mai.

JOSEPH HICKSON,
Gérant Général.

Montréal, 10 mai 1882.

16 mai 1882—15-17-20-22.

DEMANDEE.

On demande une jeune fille pour prendre soin des enfants

ET AUSSI

Une fille de chambre.

S'adresser à l'HOTEL BLANCHARD,
Basse-Ville.

13 mai 1882.

Boulangier Demande.

On demande un bon BOULANGER à Brunswick, Maine, Etats-Unis.

S'adresser par lettre à

M. ALEXIS STE. MARIE,
Brunswick, Maine, E.-U.

13 mai 1882—1s

Grande vente de Chapeaux pour Messieurs, à 25 pour cent au-dessous de la valeur!

ALF. L. G. DUGAL,

Seul agent à Québec pour la vente en gros et détail de Chapeaux pour messieurs de la nouvelle manufacture de Goodwin & Blake, de Glasgow.

Pour pouvoir introduire un grand nombre de Chapeaux sur le marché et pour qu'on apprécie la qualité et le fini de leur feutre, j'ai instruction de la manufacture de les vendre à 25 pour cent au-dessous de leur valeur.

ALFRED L. G. DUGAL,
No 34, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

18 mai 1882—2m

ON DEMANDE

Un commis pour administrer un magasin général à la campagne. Il devra connaître la tenue des livres et la télégraphie, et parler l'anglais et le français.

S'adresser à J. & W. Reid,

100 rue St. Paul.

11 mai 1882—6fp

Annonces Nouvelles.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La raison sociale de FIFE, WRIGHT & LEITCH a été dissoute de consentement mutuel, le 10 du courant, M. A. Wright s'étant retiré pour s'établir à Winnipeg.

WILLIAM FIFE,
ARCHIBALD WRIGHT,
A. W. LEITCH.

Les soussignés continuent à faire affaires sous les noms et la raison sociale de Fife & Leitch, et attirent l'attention de leurs pratiques et du public sur l'annonce suivante.

WILLIAM FIFE,
A. W. LEITCH.

Marchandises à Bon Marché.

Grande vente du surplus d'effets dans tous les départements!

Prix spécialement réduits sur les Tapis, Nattes, Pélures, Franges, Tweeds, Etoffes à pardessus et à manteaux, etc.

FIFE & LEITCH

COIN DES RUES

De la Fabrique et Ste. Famille

IMPORTANT A LIRE.

Je suis heureux d'offrir mes plus sincères remerciements à mes amis et au public en général, pour l'encouragement libéral qui m'a été donné jusqu'aujourd'hui et j'ose espérer qu'il me sera continué comme par le passé.

Je viens de recevoir le plus bel assortiment de livres de prières, dans tous les genres de reliure et dans tous les prix, depuis cinq centes à six piastres; j'ai des livres en velours depuis 60 centes à \$4.00 et en ivoire depuis \$1.00 à \$5.00. Parmi ces livres de prières se trouve le manuel de la communion, le livre de l'enfance, guide du jeune homme et de la jeune fille et un grand nombre d'autres.

J'ai aussi un bel assortiment de croix, cœurs et médaillons en argent, chapelets en nacre de perle, grenat, os et ivoire, avec monture en argent, aussi une variété d'autres articles trop longs à énumérer. Je donnerai d'ici au quinze de juin, pour chaque piastre d'achat qui sera fait à mon magasin, une carte de loterie images de fantaisie, au choix de l'acheteur.

A. F. E. DARVEAU,

151, Rue St. Joseph, St. Roch

13 mai 1882.

DEMANDE.

On demande UNE JEUNE FILLE bien recommandée et sachant le Français et l'Anglais, pour une maison de commerce sur le chemin de Beauport.

S'adresser au No 65 RUE ST. VALIER.

9 mai 1882.

Garçon Demande.

On demande au Restaurant de la Reine, angle des rues St. Jean et du Palais, un garçon parlant les deux langues et pouvant se rendre généralement utile.

ALPH. POULIN, Propriétaire.

12 mai 1882.

PENSIONNAIRES DEMANDES.

PLUSIEURS PENSIONNAIRES pourront trouver une excellente pension en

S'adressant au

No 195, RUE DESFOSSÉS, St. Roch.

12 mai 1882—2p

Voitures à Vendre.

Une bonne voiture de famille (wagon). Un buggy et un express. Le tout en parfait ordre et à vendre A TRES BONNES CONDITIONS.

S'adresser à

NARCISSE DESROCHES, Meublier,

274 rue St. Jean.

11 mai 1882—15j

Maison à Vendre.

Une magnifique maison avec Hangar, Etable, Boucherie, Glacière, etc., à très bonnes conditions.

S'adresser à P. MATHIEU,

No 36, rue Signal, St. Sauveur,

près de la chapelle N.-D. de Lourdes.

3 mai 1882—15jp

Docteur A. Marois, Médecin-Chirurgien

30 No Rue du Palais

(Ancienne maison du Docteur Roy)

Heures de consultations : 8 à 10 a.m., 1 à 3 p.m., 6 à 8 p.m.

6 mai 1882.

LE DR VENNER,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A transporté son bureau au No 1 rue St. Jean, au-dessus du magasin de fer de Messieurs Andrews & Frères.

Maison voisine de M. Duquet, Horloger,

6 mai 1882—6f

AVIS.

La librairie A. T. GARANT, sera transportée, le 1er Mai prochain, au No 8, rue St. Jean, en face de sa présente place d'affaires.

Il remercie le public, et ses amis en particulier, de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'aujourd'hui, et il espère qu'ils continueront à l'encourager comme par le passé. Il tiendra un des plus beaux assortiments de librairie à Québec.

29 avril 1882.

BARBIER-COIFFEUR

Voisin de J. B. Michaud, marchand

COTE DU PASSAGE, LEVIS.

Le soussigné invite respectueusement le public à lui faire visite et à l'encourager à l'atelier de première classe qu'il vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus. Les pratiques seront servis avec toute la courtoisie et l'empressement possibles.

W. MAYRAND.

8 mai 1882—1m-3fs

Encan pour le Commerce

Continué au magasin ci-devant occupé par MM. Thibaudan & Frères, coin des rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

LUNDI ET MARDI 15 ET 16 MAI,

La balance d'un assortiment nouveau de Marchandises d'Etape, Etoffes de fantaisie pour robes, Tweeds, Etoffes à pardessus et Casimires, meilleurs Tapis de Bruxelles, Tapisserie et de laine. Marchandises générales.

AUSSEI

Tout ce qui reste des articles en ferblanc, vendu en lots à la demande des acheteurs, permettant aux marchands d'acheter les marchandises qui se vendent le mieux à leurs propres prix.

Ne manquez pas d'assister à cette vente, et soyez convaincus des marchés avantageux qui seront offerts.

CASEY & CIE,

Encanteurs.

13 mai 1882—3fp

L'ART DECORATIF.

L'application pratique des principes théoriques de l'esthétique à la décoration intérieure et extérieure des maisons, avec des observations sur la manière de parer sa personne.

CONFERENCE PAR

OSCAR WILDE

A LA SALLE DE MUSIQUE

JEUDI SOIR, 18 MAI

A 8 HEURES.

Billets en vente chez le Capt. Holiwell.

Sièges réservés 75 cts.

Admission et galeries 50 cts.

Le plan de la salle est maintenant ouvert.

12 mai 1882.

LA TEINTURERIE FRANCAISE

DE LA RUE ST. JOSEPH

EST TRANSFERÉE AU No 350, MÊME RUE.

Robes et vêtements teints ou nettoyés sans être défaits.

Gants de kid teints ou nettoyés.

Crêpes et Chapeaux remis à neuf.

Plumes nettoyées, frisées et teintes de toutes les couleurs.

9 mai 1882.



LIGNES DE TELEGRAPHE

De Selkirk à Edmonton.

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de MERCREDI le 17e jour de Mai prochain, en une somme ronde, pour l'achat de la ligne de télégraphie du Gouvernement (comprenant les poteaux, fils, isolateurs et instruments) entre Selkirk et Edmonton.

Les conditions sont qu'il sera entretenu une ligne de communication télégraphique entre Winnipeg, Humboldt, Battleford et Edmonton, et que les messages du gouvernement seront transmis gratis.

Les soumissionnaires devront mentionner, en sus de la somme ronde qu'ils ont offerte à donner pour la ligne de télégraphie, le taux maximum qu'ils chargeront au public pour la transmission des dépêches.

Par ordre.

F. BRAUN,

Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 18 Avril 1882

24 avril 1882—11s 17m

RUE ST. JOSEPH, ST. SAUVEUR

Encanteurs, Evaluateurs

GITEAU.

Jeddi, M. Reed a achevé de développer devant la Cour Suprême du district de Columbia les arguments sur lesquels il fonde son opinion que la Cour criminelle qui a jugé Guiteau n'avait pas le droit de prononcer la peine de mort, et que par conséquent le jugement doit être annulé. Des que M. Reed a eu fini, M. Corkhill, attorney de district, a commencé à présenter des arguments à l'appui de la thèse contraire. Il est probable que M. Davidson prendra la parole après M. Corkhill et dans le même sens que lui; il est certain que la décision de la cour ne sera pas rendue avant la semaine prochaine. De l'avis de plusieurs juristes éminents, certains points de l'argumentation de M. Reed sont sans réplique. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, l'impression générale, dérivée de quelques observations du Chief Justice Carter, est que ce magistrat est décidé à soutenir le jugement. Il y a là une anomalie apparente que le *Post* cherche à expliquer en ces termes: "L'argument de M. Reed, particulièrement en ce qui touche la juridiction, était très puissant, mais si les remarques interlocutoires du Chief Justice Carter signifiaient quelque chose, elles indiquent clairement que, en ce qui concerne Guiteau, le meurtre du président a été commis dès que le fatal coup de feu a été tiré, et que la mort ne pouvait rien ajouter au crime de l'assassin." Il n'est pas besoin d'insister sur ce que cette explication a de peu satisfaisant, car, si le président n'avait pas succombé à sa blessure, il est de toute évidence qu'il n'y aurait pas eu meurtre et que Guiteau n'aurait pas pu être jugé comme meurtrier.

Si, comme tout autorise à le croire, la décision de la cour affirme le jugement "dont est appel," Guiteau n'aura plus d'espoir que dans la clémence présidentielle, et comme il serait presque absurde de supposer que M. Chester Arthur consentira à accorder un pardon à l'homme dont le coup de pistolet l'a fait président, toutes les probabilités sont que—fou ou non fou—Charles Guiteau, s'initiant le *stalwart* des *stalwarts*, sera pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive, le 30 juin prochain.

LE BILL POUR LA RÉPRESSION DU CRIME.

Londres, 12.—A la Chambre des Communes hier soir, sir Wm Harcourt a présenté le bill pour la répression du crime en Irlande.

Il dit que les crimes qui se commettent en Irlande sont une disgrâce nationale, et que le temps était arrivé pour que toute la Chambre s'unisse afin de les réprimer.

L'acte que nous déplorons aujourd'hui n'est pas un acte isolé. Le crime est devenu à l'état de contagion en Irlande, et il croit que le peuple irlandais désire qu'il disparaisse.

Il prend son origine dans les sociétés secrètes et doit être extirpé. Les principales causes des crimes est la certitude qu'ils resteront impunis, certitude qui n'est que trop bien fondée.

Le gouvernement est par conséquent venu à la conclusion qu'il était nécessaire d'établir, dans les endroits où la loi ordinaire n'est pas respectée, des tribunaux spéciaux composés de trois juges nommés par le lord-lieutenant et chargé d'instruire les causes sans jury.

Le jugement de la cour devra être unanime, et il pourra y avoir appel à la cour suprême.

Le jugement de ce dernier tribunal devra aussi être unanime. La cour suprême pourra diminuer, mais jamais augmenter la sévérité d'une sentence.

Le bill autorise les recherches des engins de meurtre, des armes, des lettres menaçantes, etc., à entrer dans les maisons jour et nuit, en vertu d'un warrant du lord-lieutenant; d'arrêter toutes personnes errant la nuit et incapables de rendre compte de leur conduite, ces derniers devant être jugés sommairement.

Pouvoir d'arrêter les étrangers, vu que les crimes sont généralement commis par des émissaires étrangers, l'Angleterre ne devant pas donner l'hospitalité aux agents d'individus comme O'Donovan Rossa; tous les étrangers dont la présence sera considérée comme dangereuse pour la paix, pourront être expulsés.

C'est pourquoi le gouvernement a l'intention de réviser l'Acte concernant les aubains.

Les sociétés secrètes seront traitées sommairement, et le fait d'appartenir à l'une de ces sociétés constituera une offense en vertu de l'acte.

Les causes d'assaut graves seront jugées sommairement.

Pouvoir est donné de réprimer l'intimidation, et les assemblées illégales, ces dernières devant être traitées sommairement.

Les journaux contenant des articles séditieux seront supprimés et les propriétaires devront donner caution de ne pas répéter l'offense. Les juges pourront forcer un témoin ayant l'intention de s'absenter du pays à se rendre en cour. Le lord-lieutenant pourra augmenter la force de police quand la chose sera nécessaire, et ce aux dépens des districts où cette force sera appelée. On exigera des indemnités des districts où les meurtres ou les outrages seront jugés sommairement par les cours se composant de deux magistrats stipendiés.

Sir William Harcourt annonça que le gouvernement se proposait de réserver toute autre modification dans le système du jury. Il admit que le bill était extraordinaire, mais il était nécessaire pour faire face aux circonstances exceptionnelles. L'opération du bill sera limitée à trois ans. Le gouvernement fera tout en son pouvoir pour empêcher que des personnes innocentes souffrent de l'opération de cette loi. Il ajouta que cette mesure sera bientôt suivie d'une autre relative aux arranges de rentes.

Sir Stafford Northcote dit que l'opposition désirerait donner au gouvernement toute l'assistance possible, mais elle tient le gouvernement responsable pour la manière dont il a rempli ses devoirs.

M. Forster dit que la force n'était pas un remède, mais elle était souvent nécessaire, et jamais elle n'avait été plus nécessaire qu'à présent.

John Bright dit que le bill ne visait pas les adversaires politiques, mais seulement le crime. S'il était irlandais, il saluerait avec joie une mesure qui permettrait à tout le monde de vaquer à ses occupations journalières, en se fiant à la protection de la loi.

Parnell dit qu'il désirait exprimer sa satisfaction de voir l'esprit de modération manifesté par l'Angleterre dans ces derniers jours, mais cet esprit de modération n'a pas présidé à la rédaction de ce projet de loi qu'il regardait comme le plus sévère qui ait jamais été proposé, et qui causera cent fois plus de troubles que les mesures précédentes.

Dillon dit que M. Forster avait fait un discours sanguinaire, mais à la demande de l'orateur il retira ses expressions. Il dénonça le bill avec vigueur, et dit que l'assassinat de samedi était le premier que l'Irlande ait essayé. Il avertit le gouvernement qu'il pourrait se renouveler, aucun homme ne peut dénoncer le crime avec effet en Irlande jusqu'à ce qu'il puisse aller devant le peuple, et lui annoncer que justice sera rendue à l'Irlande. Le bill actuel aura des effets désastreux et détruira tout ce qui reste d'espoir en la justice d'Angleterre.

Essayer de mettre cette politique à exécution, et se mettre entre les mains des assassins.

Le seul moyen de pacifier l'Irlande est d'accepter son assistance [Dillon] et celle de ses amis, mais comme le gouvernement refuse cette assistance, ils ne peuvent que se retirer à l'écart et observer le résultat du conflit qui va s'engager pour tout de bon entre les deux nations, d'un côté l'Angleterre avec sa répression, de l'autre, l'Irlande avec ses représailles.

Goschen dit que le royaume ne s'en rapportera pas à des députés coupables de trahison pour la protection de la vie et de la propriété en Irlande.

Le bill subit sa première lecture sur un vote de 327 contre 22, la minorité se composant exclusivement de *Home Rulers*.

MACHINES A TRICOTER.

Les machines à tricoter de FRANZ & POPE, sont la perfection même; elles tricotent un grand bas complet en 7 minutes. Elles tricotent par côtes ou uni et également bien la laine, le coton et la soie. Seuls agents pour Québec et le district.

BERNARD & ALLAIRE.

Machines à Coudre Célèbres

de "Williams, Singer, Wheeler & Wilson, Wanzel, Appleton, Wilson Oscillating Shuttle, etc., etc.

BERNARD & ALLAIRE.

Seule agence à Québec.

Pianos! Pianos!

de réputation prééminente, fabriqués par W. KNABE & Co., STEVENSON & Co., cidevant WEBER & Co., OCLAVUS & NEWCOMB & Co., G. W. WEBER & Co., et plusieurs autres fabricants célèbres. Prix modérés, conditions faciles.

BERNARD & ALLAIRE.

Éditeurs de Musique,

6, rue la Fabrique, Québec

11 avril 1882.

LIGNE ALLAN. G EMILE TANGUAY

Architecte

38, RUE ST. EUSTACHE

QUARTIER ST. JEAN.

11 mars 1882—1 an



Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUEBEC, MONTREAL, KINGSTON, TORONTO, HAMILTON, ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Les magnifiques Bateaux QUEBEC et MONTREAL, qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit:

Le QUEBEC, Capit. Nelson, les Mardis, Jendis et Samedis à 3 heures p.m., et le MONTREAL Capit. Hoy, les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 heures p.m., arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

ENTRE MONTREAL ET HAMILTON

Les bateaux Algonquin, Passport, Corsican, Spartan, Corinthian; un d'eux laissera le bassin du canal à neuf heures A.M., les Mardis, Jendis et Samedis, et de Lachine à l'arrivée du train qui laisse la station Bonaventure à midi.

On peut se procurer des billets et des Cabines chez R. M. Steeking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent.

Québec, 12 mai 1882.

GRAINS DE SEMENCE

500 mts. Blé Fyfe,
500 " Blé blanc de Russie,
100 " Blé mer noire.

Orge, Lentilles.

Pois, Moulée, Gaudriole, Son.

A BAS PRIX

J. B. Renard & Cie.

72 à 82, Rue St. Paul.

9 mai 1882.

NOUVEAUTES! NOUVEAUTES!

CHEZ

J. E. LATULIPPE

MARCHAND

Coin des rues St. Joseph et la Chapelle, St. Roch

Nous recevons continuellement, un assortiment complet des Marchandises nouvelles et dessous mentionnées.

Soie noire gros grain, appelée (Gros Grain d'Italie) une spécialité depuis \$1.25 à \$2.50.

SOIE NOIRE BROCHÉE.

SOIE NOIRE MOIRÉE ANTIQUE.

SATIN MOIRÉ BROCHÉ.

SATIN DE LYON BROCHÉ.

Falbalas en Dentelles, Soie brochée pour Robes de Grenadines.

AUSSE

1 lot de Tweed Halifax, diverses nuances, pour 50 cents la verge.

1 grand lot de Gants de choix, appelés Jolettes, couleurs foncées, moyennes et claires à 50 cents la paire.

CHEZ

J. E. LATULIPPE

Marchand,

Coin des rues St. Joseph et la Chapelle, St. Roch

9 mars 1882—3m

AU MAGASIN DE CHAUSSURES

A

BON MARCHÉ

4, RUE ST. JEAN.

Le propriétaire de cet établissement vient de recevoir un nouvel assortiment de Chaussures de tout genre.

Il remercie le public de l'encouragement qu'il lui a donné et l'invite à venir voir son grand assortiment de Chaussures élégantes.

Rien ne manque dans son magasin depuis la Chaussure du matin jusqu'à celle de bal.

C'est le seul établissement considérable de ce genre, établi à Québec.

C. A. VEZINA

4 RUE ST. JEAN.

4 mai 1882—1m

POUR LA PREMIERE COMMUNION.

Guide de la jeune communiant.

La première communion.

Le plus beau jour de la vie.

La sainte communion.

Avant et après la communion.

Ces livres sont en cuir chagrin noir et couleur, avec tranche dorée.

Très belles Images pour la première communion.

Chapelets en nacre, grenat, etc., montés en argent.

Croix et Médailles d'argent.

A. O. RAYMOND, Libraire-importateur, 46, rue de la Fabrique, H.-V. 3 mai 1882.

SIROP DES ENFANTS

PRÉPARE PAR LE

DR. CODERRE,

Professeur de Matière Médicale et de Thérapeutique.

"Le SIROP DES ENFANTS" est préparé avec l'approbation des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Ce Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants, dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, etc., etc.

Nous soussignés, médecins, après avoir communiqué de la composition du SIROP DES ENFANTS, certifions que ce Sirop est préparé avec des substances médicamenteuses propres au traitement des maladies des enfants, telles que: coliques, diarrhée, dysenterie, dentition douloureuse, toux, rhume, etc., etc.

B. H. TRUDEL, M. D., Professeur d'Accouchement et des maladies des femmes et des enfants.

J. G. BÉRAUD, M. D., Professeur d'Anatomie.

P. MURPHY, M. D., Professeur de Chirurgie et de Clinique Chirurgicale.

P. BAUREN, M. D., Professeur de Pathologie interne et de Clinique Médicale.

Ths. E. D'ODER D'ORSONNES, M. D., Professeur de Chimie et de Pharmacie.

Hector PELTIER, M. D., Professeur d'Instituteur de Médecine.

A. T. BROSSEAU, M. D., Professeur de Bactériologie.

G. O. BEAUDRY, M. D., Démonstrateur d'Anatomie.

1 avril 1882—9m q & h

La Pâte de Cerisier

De Lyman

BLANCHIT LES DENTS

La Pâte de Cerisier

De Lyman

Previent la Carie

La Pâte de Cerisier

DE LYMAN

Enleve le Tartre

La Pâte de Cerisier

DE LYMAN

PURIFIE L'HALEINE.

22 mars 1882.

POUR

RHUME ET TOUX,

INFLUENZA, CATARRHES,

BRONCHITES, ASTHME,

CONSUMPTION, SCROFULE

ET TOUTES LES

Maladies Absorbantes

FAITES USAGE DE

L'EMULSION

Il n'en manque jamais de guérir toutes les

maladies du SYSTÈME NERVEUX comme

LA NEURALGIE MENTALE.

DEBILITE GENERALE

PAUVRETÉ DU SANG, ETC.

D'huile de Foie de Morue

et elle est recommandée par la profession médicale, comme une préparation de première classe.

DE PUTTNER

VENDEUR PAR TOUS LES DROGUISTES.

Prix . . . 50 cents.

Avec Hypophosphites,

13 mars 1882.